

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par P. DELAUNE et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 112.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI 10 FÉVRIER 1829.

Vol. II.

Conditions. L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est de 12 piastres par mois, payables à l'avance. On peut s'abonner à raison de 810 centimes par mois, en payant d'avance. Ceux qui désireront recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou les correspondants, les abonnés de la ville de New-York, et ceux de la campagne, au moins d'avance. On leur fera parvenir la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés. Les avis se payent six centimes pour la première fois, et trois centimes pour chaque insertion subséquente, pour chaque ligne. On ne peut pas faire de réimpression sans la permission de l'Éditeur. On ne peut pas non plus faire de réimpression sans la permission de l'Éditeur. On ne peut pas non plus faire de réimpression sans la permission de l'Éditeur.

STORZ-AMERIQU.
POUR NEW-YORK,
Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 22 d'Octobre.
Le navire PALMA, capt Marshall, Le 8 de Novembre.
Le navire KENTUCKY, capt. Labone, Le 23 de Novembre.
Le navire ILLINOIS, capt Waterman, Le 8 de Décembre.
Le navire TENNESSEE, apt. Fowler, Le 23 de Décembre.
Le public peut s'inscrire sur l'exécution dans le département de New-York, est à son ter. et 15 de chaque mois.
3 oct. P. & Hutton.

LOTÉRIE
De l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.
seconde classe pour 1829.
Autorisée par la Législature de cet Etat.
Le tirage aura lieu à Saint-Martinville.
— PRODUITS —
1 lot de \$ 7,000
1 " " 6,000
1 " " 5,460
1 " " 4,000
1 " " 3,600
1 " " 2,500
1 " " 1,600
156 " " 90
180 " " 10
2800 " " 5

Vente par le Marshal.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre l'EMPLACEMENT No. un, dans l'Écart No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. deux, dans l'Écart No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. un, dans l'Écart No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. deux, dans l'Écart No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. sept, dans l'Écart No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. un, dans l'Écart No. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. cinq, dans l'Écart No. 7, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen, &c. contre Antoine Berger.
EN vertu d'un writ de fieri facias moi adressé, par l'hon. G. Prévail, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Mardi, le 10 Février prochain, à la bourse d'Hewlett, à midi, le Bail de la maison No. 323, située dans le faubourg Philippe, maintenant occupée par M. Berger. Pour satisfaire à la puissance exécutoire.
31 janv. L. DAUNOY, Marshal.

LOTÉRIE de l'Eglise catholique de Saint-Martinville.
Le tirage aura lieu le Samedi 21 février 1829.
GROS LOTS.
\$6,000. 3,000. 2,000. 1,600. 1,246. 6 de 500 6 de 300 6 de 100 & 8,900 d'une moindre valeur.
Prix des Billets.
Entiers \$4. Demis 2 p; quarts 1 p. Paquets de 5 billets, garantis ne pas tirer moins de 16 piastres. 30 piastres; demis et quarts en proportion.
Les billets se vendront à 3 piastres 20 centimes par prospectus, jusqu'au 15 février 1829, au bureau des administrations, au coin des rues de Chartres et Bienville. No. 63. J. VIGNAUD. 12 Janv.

LOTÉRIE DE LA RESCUE.
AVIS.—Les personnes qui ont pris des Billets dans ma loterie sont prévenues que le tirage se fera Samedi 14 du courant, au Café de Mr. Davis, à onze heures précises du matin. Ceux qui n'ont pas payé leur Billet à la Banque, sont invités à les retirer à mon domicile, rue St. Claude, No. 112.
5 fév.—3 L. ARESCHIE.

LOTÉRIE DE LA RESCUE.
AVIS.—Les personnes qui ont pris des Billets dans ma loterie sont prévenues que le tirage se fera Samedi 14 du courant, au Café de Mr. Davis, à onze heures précises du matin. Ceux qui n'ont pas payé leur Billet à la Banque, sont invités à les retirer à mon domicile, rue St. Claude, No. 112.
5 fév.—3 L. ARESCHIE.

Vente par le Marshal.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre l'EMPLACEMENT No. six, dans l'Écart No. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. sept, dans l'Écart No. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. quatre, dans l'Écart No. quarante-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. dix, dans l'Écart No. quarante-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. sept, dans l'Écart No. trois, faubourg Annunciation, dont le propriétaire est inconnu.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre l'EMPLACEMENT No. six, dans l'Écart No. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. sept, dans l'Écart No. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. quatre, dans l'Écart No. quarante-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. dix, dans l'Écart No. quarante-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
Les memes contre l'EMPLACEMENT No. sept, dans l'Écart No. trois, faubourg Annunciation, dont le propriétaire est inconnu.

EXTRAORDINARY NOVELTY
POLLO.
Apollon variera les diversissemens de la soirée, en répondant aux questions d'Arithmétique, de Géographie, ou d'Astronomie, que les personnes de la société voudront bien lui adresser. Il épelle les noms qu'on lui propose, il joue aux cartes, aux dominos, échecs, etc. etc.
On commencera par le DIVERTISSEMENT MUSICAL EXTRAORDINAIRE.
Mr. Hélène.
(Troubadour Italien.)
Donnera un Concert extraordinaire, dans lequel il jouera sur cinq instrumens à la fois, savoir:
1°. Un nouveau violon, à clefs;
2°. La flûte italienne,
3°. Les cymbales,
4°. Le parasol chinois,
5°. La grosse caisse.
Lesquels forment un accompagnement qui, par sa précision, fait croire qu'il y a beaucoup plus d'instrumens.
Il terminera par l'imitation du chant mélodieux de différents oiseaux, au nombre desquels se trouve le Sannoult ou moqueur du Mexique. M. Hélène répétera pour toute personne qui pourra le désirer, les airs qu'il aura joués, ou d'autres qu'il connaît.
Prix d'entrée.—Quatre escalins, et les enfans moitié prix, pour les deux spectacles. On commencera à 6 heures et demie précises.
28 janv.

GLACERS.
Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de N. York, un assortiment de GLACERS du dernier goût, qu'il offre à vendre dans son magasin de meubles rue de Chartres, contre les rues St. Louis et Poulouze, No. 146.
15 Janv. J. ROUSSEAU, ébéniste.
AVIS.—Le sieur BATELIER, restaurateur, au Palais National, prévient le public qu'il va transporter son établissement rue d'Orléans, en face le Théâtre et à côté de M. Matouzy.
Le restaurant sera tenu à l'instar de Paris, la carte sur laquelle le prix des mets sera coté, sera chaque jour variée, en gibier, poisson, volaille de toute espèce et viande de boucherie de la première qualité, ainsi que pâtisseries de tout genre.
Les personnes qui voudront bien honorer de leur présence seront à même de juger la qualité de sa cuisine.
Il continue toujours à servir en ville et le tout au plus juste prix.
Nota.—Il tient aussi un dépôt de gelées de gouyaves de la Havane.
28 Janv.

AVIS.
L'adresse ci-dessous, on exécute des enseignes de ce genre, au goût des amateurs, en lettres pleines transparentes ou enjolivées, avec des bordures qui correspondent au fond. Les peintures sont très éclatantes, et le goût de ces enseignes est tout à fait nouveau et d'un bel effet. Elles conviennent particulièrement aux cafés, aux bureaux de loterie, aux cabarets, &c. Pour plus amples informations, et pour voir les échantillons, s'adresser rue de Chartres, No. 111, entre Conti et St. Louis.
Nota.—Le peintre qui exécute ces enseignes devant quitter cette ville très incessamment, il est nécessaire que les personnes qui désirent l'employer fassent quelque diligence.
26 Janv.

Vente par le Marshal.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre l'EMPLACEMENT No. 7, dans l'Écart No. 10 du faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
EN vertu d'un writ de fieri facias moi adressé par l'hon. G. Prévail, juge associé, j'exposerai en vente le 25 Février 1829, à midi, au Café d'Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 7, dans l'Écart No. 10 du faubourg Annunciation, saisi dans l'affaire ci-dessus.
24 nov. L. DAUNOY, Marshal.

ATTENDU que Charles André Germy, de la ville de la paroisse St. Jacques, a été déclaré débiteur général, et existant contre lui, et Michel Gaudet, Jérôme Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant des divers engagements souscrits par lui, comme principal obligé et les susdits, comme cautions solidaires, savoir:
1°. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1826, envers Jacques Villard, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Germy comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérôme Gaudet, comme cautions.
2°. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1827, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Germy comme principal obligé et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.
3°. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 21 Mars 1827, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Germy, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions.
4°. Quatre engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 20 Mars 1827, envers T. B. Robertson, les deux autres le 25 Février 1825, envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Germy, comme principal obligé, et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.
5°. Sept engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits l'un le 5 Juin 1826, et les deux autres, le 29 Janvier 1828, par Germy, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs.
Tous lesquels susdits engagements approuvés par le susdit Charles André Germy, des devoirs de Sheriff et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques.

100,000 WARRANTED SPANISH SEGARS (part of which are spotted) of the first quality, in whole, half, and quarter boxes containing some 300 others 500 in a box—see offered for sale in lots to suit purchasers.
Also—some very superior Havana PRIGERS in box and jars. Apply at the Hotel des Bénédictins, corner of Chartres and St. Peter streets. Feb. 2.

ETAPE DE LA LOUISIANE.
Cour de premier District Judiciaire.
P. F. Boucher, v. ses créanciers—No. 8157
ATTENDU que P. F. Boucher, un débiteur insolvable a ce jour, a présenté une pétition à la Cour de premier District Judiciaire, conformément à l'acte pour le cours des débiteurs insolvables en état d'arrestation, pour établir les justes de la prison publique, et pour d'autres objets et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte.—Il est par ces présentes donné avis aux créanciers dudit débiteur, et ils sont par ces présentes cités à comparaitre par devant ladite Cour Lundi 9 Février prochain, à 11 heures de l'après midi, s'ils en ont aucune, pour répondre à la demande dudit débiteur, et lui accorder ou refuser le bénéfice dudit acte. Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite Cour.
17 Janv.—20s. J. I. LEWIS, greffier.

AVIS.
ATTENDU qu'une pétition m'a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'Avril 1815, par ledit John H. Johnson, comme Juge de Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Félicité, conjointement avec Robert Young et F. A. Browder, cautions, fut levée et annulée.
Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat les raisons pour lesquelles lesdits engagements ne seraient pas annulés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.
Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce troisième jour de Janvier mil huit cent vingt-neuf et dans la cinquante-troisième année de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.
P. DERRIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur.
G. B. BORDUZAT & C., Secrétaire d'Etat.
20 Janvier—1m

Vente par le Marshal.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre l'EMPLACEMENT No. 10 du faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.
EN vertu d'un writ de fieri facias moi adressé par l'hon. F. Grima, Juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, au Café d'Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 7, dans l'Écart No. 10 du faubourg Annunciation, saisi dans l'affaire ci-dessus.
25 nov. LS. DAUNOY, Marshal.

CHAPEAUX.
NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Detitt Clinton, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et des dernières modes, pouvant leur satisfaire à tous leurs besoins. Ils ont à vendre en gros et en détail à prix modérés.
F. ORFÈRE & Co



CHAPEAUX.
NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Detitt Clinton, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et des dernières modes, pouvant leur satisfaire à tous leurs besoins. Ils ont à vendre en gros et en détail à prix modérés.
F. ORFÈRE & Co